

Convention tripartite 2015/2018 signée entre L'Etat - Pôle Emploi - UNEDIC

La convention tripartite 2012/2015 s'est concrétisée dans le réseau par la mise en place de PE 2015. L'heure du bilan est donc venue. En trois ans, on constate une forte augmentation du chômage et une forte diminution du nombre d'offres recueillies. Ces premiers éléments nous confirment l'analyse que nous portons sur Pôle Emploi 2015 qui malgré ses slogans, s'est révélé contraire aux intérêts du service public, de ses usager-es et de ses personnels. Ces modalités opérationnelles laissent aujourd'hui PE et son personnel dans un état de tension extrême tant sur l'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi à travers les différentes formes de suivi et d'accompagnement que sur l'organisation et les conditions de travail.

Pour le SNU Pôle Emploi FSU, cette seconde convention tripartite qui vient de s'achever, affiche un bilan plus que négatif, puisqu'en 3 ans, nous constatons, notamment, une mise à distance des demandeurs d'emploi et des entreprises organisée et amplifiée qui conduit à une déshumanisation massive. Ainsi, en 3 ans, Pôle Emploi a fait moins de service public, moins de proximité, et moins d'accessibilité en développant principalement une stratégie de dématérialisation lourde de conséquences pour la qualification des personnels et la nature des services rendus. C'est le cas notamment du 100% WEB: D.E tenus à distance, service public en self-service. La mission d'accompagnement est mise à mal.

Enfin, le «chantier» de la simplification appelée Action 89 ou encore ceux de l'accueil, de l'accompagnement des agences ou autres expérimentations diverses et variées (contrôle des D.E...) contribuent à une dégradation massive des conditions de travail. Les agent-es n'ont pas le temps de s'adapter que déjà un autre changement arrive.

Si les conditions de travail se dégradent, la santé des agent-es aussi(augmentation des arrêts maladies, des accidents de travail, du nombre de collègues sous anti dépresseurs, addictions, suicides...).

Malheureusement La nouvelle Convention Tripartite s'inscrit dans la continuité de la précédente :

- volonté de **refondre le processus d'inscription et d'indemnisation**, actons la fin de l'EID que nous connaissons puisqu'enfin la DG reconnaît que faire dans un même entretien l'inscription, le calcul des droits et le diagnostic ne fonctionne pas, ce que le SNU disait déjà à sa mise en place !! mais la DG préconise aujourd'hui un chantier sur la dématérialisation de l'inscription et de la demande d'allocations... quid à l'avenir des métiers et notamment de ceux de l'indemnisation ??

- recherche de **gains de productivité** (2000 ETP escomptés) pour multiplier par 2 l'accompagnement intensif avec multiplicité des modalités de suivi...

Pour ce faire et afin de « ne plus subir les flux » : mise en place de groupes de travail, tests sur l'accueil proposant de fermer les agences en fonctions des périodes de flux... La tripartite ne fixe plus de minimum horaire d'ouverture et PE pourra décider de ses horaires...

- mise en place du **conseiller à dominante entreprise** en équipe. Si le retour vers l'entreprise semble indispensable ce choix d'organisation fait courir un fort risque de déqualification de certains conseillers
- création d'un **Outil d'aide au diagnostic** en 2016, avec des expérimentations sur plusieurs thèmes notamment l'activité réduite, les services aux TPE...
- **sous-traitance de la file IDE du 3949 et poursuite du recours systématique aux OPP...**
- **performance comparée** : les objectifs resteront collectifs mais on comparera les objectifs d'une agence à l'autre car si on ne sait pas à quoi se comparer on ne peut pas avancer. Mais rassurons-nous ce n'est pas de la mise en concurrence !!

Ne nous y trompons pas, cette convention à venir sera à coup sûr en décalage total avec les besoins des chômeuses et chômeurs alors qu'une vraie rupture pour plus de service public, plus de proximité, plus de solidarité sont incontournables au regard de la précarisation des publics que nous accompagnons.

La question des **rythmes** reste pour le SNU au centre du débat. La problématique des **conditions de travail** est toujours là, alors que pour aboutir aux résultats que la DG fixe il faudrait tenir compte des capacités à absorber les changements déjà incessants depuis 2013.

Le SNU considère que vu le projet d'offre de service digital, PE doit donner les moyens à tous les DE d'avoir accès au numérique car nous pensons qu'à terme l'offre de service dite de 1er niveau de PE obligera à passer par la case du numérique avant de pouvoir accéder à un entretien physique...ce qui pour nous est inacceptable.

Or nous voulons des garanties sur l'accès au service public de l'emploi : gratuité - proximité - accessibilité -

Le SNU pense qu'avec cette nouvelle tripartite il y a encore plus de craintes sur l'avenir de PE, sur ses missions et sur nos emplois.